

# DES Nouvelles du C.A.

N° 324, 22 février 2006, Volume 3, n° 3

## **NOUVEAUX COURS EN ÉDUCATION PHYSIQUE**

Pour offrir des expériences plus diversifiées d'activité physique, et en grande partie pour répondre aux demandes répétées des étudiants, de nouveaux cours se déroulant à l'extérieur du Collège s'ajoutent à l'éventail de cours accessibles. Ainsi, des cours de ski alpin, de plein air et de golf, donnés selon une formule intensive ou semi-intensive, viendront élargir les possibilités offertes dans les ensembles 1 et 2 (concepts de santé--démarche efficace en activité physique) du programme d'éducation physique.

Des coûts de participation, que l'on s'est efforcé de minimiser, devront être assumés par les élèves qui auront fait le choix de ces activités. Ces frais sont liés au transport indispensable surtout, mais aussi à l'hébergement, l'alimentation et la location d'équipement.

Le cours de plein air pourra accueillir quelque 120 élèves, celui de golf, environ 60 et enfin celui en ski alpin environ 30 étudiants.

## **MODIFICATION À LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

Ayant évalué la politique d'évaluation des programmes d'études du Collège, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a jugée conforme à ses attentes dans l'ensemble. Seul ajout demandé : que la politique du Collège contienne des éléments de périodicité.

Le Collège a donc produit un tableau de planification permettant de situer les différents moments d'évaluation prévus pour chacun des programmes d'études dispensés. Il est désormais entendu que tout programme devra avoir connu une évaluation complète tous les dix ans au maximum.

La qualité des programmes est assurée, tout au long de ces dix années, par des moments d'évaluation précis :

- Collectes de données régulières sur un ou plusieurs des six critères fondamentaux et analyse en comité de programme
- Bilan d'implantation à la fin d'un programme révisé
- Rapport d'étape tous les 5 ans, qui regroupe dans un même document les données sur les six critères fondamentaux
- Évaluation en profondeur à partir des rapports d'étape au maximum tous les dix ans ou dès qu'une situation est identifiée comme problématique

Pour mémoire, rappelons les six critères d'évaluation sous lesquels se regroupent les collectes de données:

- La pertinence
- La cohérence
- La valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves
- L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières
- L'efficacité
- La qualité de gestion des programmes

Au terme de cinq années, des données relatives à chacun de ces six critères auront été recueillies et analysées en comité de programme permettant d'avoir une bonne vue d'ensemble du programme et d'intervenir, si besoin est, à ce moment de son cycle de vie.

Par ailleurs, il faut aussi retenir que certaines situations sont d'emblée identifiées dans la politique comme des déclencheurs potentiels d'évaluations complètes ou partielles. Ce sont les suivantes :

- La mise en place de changements majeurs résultant d'un bilan ou d'une évaluation précédente
- Des modifications d'envergure à apporter au programme par suite de changements technologiques
- Des anomalies importantes révélées par un bilan ou un rapport d'étape.

## **BILAN D'IMPLANTATION DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE**

Tel que recommandé par la commission des études, le bilan d'implantation du programme de Génie mécanique a été adopté.

Élaboré selon l'approche par compétences depuis l'automne 2000, le programme de Génie mécanique au Cégep du Vieux Montréal est l'un des plus importants au Québec, avec une équipe de quelque 25 enseignants répartis parmi quatre sphères d'expertise, 300 élèves inscrits, de l'équipement de haute performance tant dans les laboratoires d'informatique, de fabrication, d'hydraulique et pneumatique que de métrologie. Par ailleurs, le programme comporte un tronc commun et deux voies de spécialisation : fabrication mécanique et dessin de conception mécanique. Les finissants des deux voies de spécialisation, polyvalents et autonomes, composent très bien avec les réalités du marché du travail. Plusieurs d'entre eux (la moitié environ en 2003, par exemple) poursuivent leurs études universitaires en Génie, notamment à l'École de technologie supérieure.

La démarche d'élaboration du bilan, a permis à l'équipe en place de déposer un bilan étoffé et transparent où les points forts et des dimensions à améliorer sont ressortis de façon claire.

Parmi les points forts, on note :

- l'engagement des enseignants auprès des élèves
- le sens de l'innovation et du dépassement des enseignants
- la richesse des situations d'enseignement offertes aux élèves grâce à des équipements diversifiés, des travaux pratiques pertinents et des stages
- la qualité de la formation, reconnue par les milieux de travail
- la réalisation de projets en commun, dont les projets multidisciplinaires.

Quant aux points à améliorer, ils touchent essentiellement à l'efficacité du programme sous l'angle de la persistance scolaire et à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. À cet égard, un plan d'action est déjà en marche. Dans ce plan d'action, aux quarante constats établis se rattachent divers moyens d'action pour remédier aux situations.

## **RÉVISION DE GRILLES DE PROGRAMMES**

Entraînées par un changement du programme ministériel, par la nécessité d'assurer un meilleur équilibre de la charge de travail de l'élève, par la modification des séquences d'apprentissage jugées nécessaire à la suite d'un bilan d'implantation, ou par tout autre amélioration apportée au programme, après analyses et consultations usuelles, les modifications aux grilles des programmes suivants ont été adoptées :

- Soins infirmiers
- Technologie de l'architecture
- Sciences humaines (Regard sur la personne)
- Sciences humaines (Regard sur la personne) avec mathématique
- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques d'animation 3D et synthèse d'images
- Intégration à la profession infirmière au Québec

## **ADHÉSION À LA SOFÉDUC**

Le comité d'accréditation et d'agrément de la Société de formation et d'éducation continue (Soféduc) ayant déposé un rapport favorable, le conseil d'administration de la Soféduc a accepté l'adhésion à cet organisme du Service de la formation aux entreprises du Cégep.

Fondée en 1988, suivant l'initiative de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, la Société de formation et d'éducation continue (Soféduc) a pour mandat d'accréditer des organisations qui pourront émettre des unités d'éducation continue (UEC). Celles-ci rendent compte du respect de normes de

qualité, tant d'ordre pédagogique qu'administratif, des activités de formation pour lesquelles aucun crédit n'est octroyé.

Moyen standardisé de reconnaissance des activités de formation auxquelles l'adulte peut participer à différentes étapes de sa vie, une unité d'éducation continue (UEC) représente en fait dix heures de participation à une activité structurée de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation.

À la suite d'une activité de formation conforme aux normes de qualité de la Soféduc, le Cégep pourra dorénavant remettre aux participants ayant atteint les objectifs d'apprentissage une attestation de réussite sur laquelle sera apposé le sceau de la Soféduc avec le sigle UEC.

### **RÉVISION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

L'exercice de révision budgétaire révèle cette année un déficit de 57 300\$. Cependant, une gestion prudente de tous les services d'ici la fin de l'année et des contrats entrevus à la Formation aux entreprises donnent à penser que ce déficit sera résorbé d'ici la fin du présent budget.

Comme à l'habitude à ce moment de l'année, l'opération de révision budgétaire visait à faire le point quant à l'état des dépenses et revenus.

### **DÉPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET MAOB**

Pour permettre au Cégep de planifier les besoins, acquérir et installer l'équipement informatique et le mobilier en prévision de l'automne 2006, la direction générale est mandatée pour autoriser des dépenses par anticipation qui totaliseront au maximum 300 000\$.

Ce montant représente environ le cinquième du budget MAOB (Mobilier, appareillage, Outillage, Bibliothèque) qui doit être approuvé en juin prochain. L'autorisation de dépenses par anticipation à ce budget est une pratique annuelle connue au Collège.

### **MAISON DU PRÊT D'HONNEUR**

Le Collège a réussi à mettre fin au litige qui l'opposait à l'entrepreneur général depuis près de quatre ans. Un règlement final et global, de l'ordre de 1,1M\$, est en effet survenu au début du mois de février dernier, laissant le champ plus libre pour favoriser les possibilités de vente de la Maison annoncée plus tôt à l'automne.

On se souvient que, en raison de facteurs hors du contrôle du Collège, la résidence a accumulé un déficit de 1,8M\$ qui pourrait affecter l'exercice de la mission fondamentale du Cégep puisque ce déficit doit être imputé au budget de fonctionnement du Collège à

compter de l'an prochain. Rappelons aussi qu'il est entendu que les résidants seront appuyés par le Cégep dans leurs démarches de relocalisation s'ils le souhaitent.

### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE**

Les travaux de préparation de la nouvelle version rédigée à la suite des consultations tenues vont bon train. Dernière instance consultée, la commission des études sera invitée à formuler un avis avant que le conseil d'administration ne soit invité à adopter la version finale, le 26 avril prochain.

### **DOTATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

L'actuel directeur général, monsieur Jean-Denis Asselin, ayant annoncé son intention de prendre sa retraite à compter du mois d'août 2006, le Conseil a adopté l'échéancier et la procédure devant mener à la sélection de la personne qui lui succédera.

Parties prenantes du processus, la commission des études et les syndicats et associations du Collège sont consultés pour mieux délimiter les critères d'admissibilité et le profil attendu de la nouvelle direction générale.

L'échéancier menant à la sélection prévoit que le nom du (de la) candidat (e) retenu (e) sera connu le 14 juin prochain.

### **NOUVEL ENTRAÎNEUR POUR LES SPARTIATES**

Monsieur Claude Juneau agit maintenant comme entraîneur chef des Spartiates. Détenteur d'un diplôme du programme Optimonde du Cégep du Vieux Montréal et d'un baccalauréat en Éducation physique de l'Université Laval, monsieur Juneau était entraîneur adjoint des Spartiates depuis quelque cinq années. On sait que monsieur Marc Santerre oeuvre désormais auprès de l'équipe Les Carabins de l'Université de Montréal.

*« Des Nouvelles du C.A. » est une publication de la Direction des Communications et des Affaires corporatives à l'intention de l'ensemble de la collectivité collégiale.*